

DELIBERATION N° 84/11-08 : MERCREDIS DE NEIGE

Monsieur SQUILLACE rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 8 Février 1983, décidait de soutenir financièrement l'organisation de "Mercredis de neige", par la prise en charge des frais de transports collectifs.

Il précise que ces sorties de ski (piste et fond) ont été au nombre de quatre au cours de l'année scolaire écoulée.

5 sorties sont prévues au cours de l'année 1984/1985.

Afin de rendre ces sorties accessibles à la plupart des familles et de poursuivre ainsi sa politique sociale,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de prendre en charge les frais de transport occasionnés par les 5 sorties de ski qui seront proposées aux élèves de LUDRES,
- l'ouverture d'un crédit de 9 000 Frs sera prévu à cet effet au budget primitif 1985.